

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE
DE L'AFRIQUE DU NORD
Création du groupe Empain, de la Cie générale
d'électricité (CGE), de l'Union d'électricité,
et d'établissements financiers (Crédit foncier d'Algérie et
de Tunisie, Banque de Paris et des Pays-Bas, Union des
mines)

Victor RAULT (1858-1930), président

Préfet de Constantine (1899), d'Ille-et-Vilaine (1902), de Loire-Inférieure
(1907), du Rhône (1913), conseiller d'État et préfet de la Marne (1919), président
de la Commission du gouvernement du Territoire de la Sarre (1920-1926).
Puis au service du groupe Empain.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf

S.A., 28 juin 1928

Augmentations de capital
(*Le Mercure africain*, 10 novembre 1928)

L'UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD, 1 *bis*, rue Michelet,
Alger, porte son capital de 6 à 50 millions de francs.

ABSORPTION DE LA COMPAGNIE D'ÉLECTRICITÉ DE L'AFRIQUE DU NORD
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Electricite_de_l'AFN.pdf

ÉLECTRICITÉ DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Mercure africain*, 25 novembre 1928)

Le rapport a ... annoncé qu'elle venait de passer un important accord avec l'Union
électrique et gazière de l'Afrique du Nord, au capital de 50 millions de francs. Il est
demandé à l'assemblée de porter le capital à 100 millions de francs. Une première
tranche de 15 millions de francs va être réalisée pour le 30 novembre ; elle sera réservée
à une catégorie d'actionnaires qui ont facilité, ces derniers temps, les opérations de
rachats des secteurs ci-dessus, et à l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord.

.....

BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS
Exercice 1928
(*Le Temps*, 18 avril 1929)

À l'occasion d'augmentations de capital, nous avons pris un intérêt ou accru celui que nous avons déjà dans un certain nombre d'affaires, parmi lesquelles nous citerons la Compagnie française des pétroles, [l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#), l'Auxiliaire des chemins de fer et de l'industrie, la Société d'études de construction de centrales électriques et la Société d'entreprises aériennes en Indochine et en Extrême-Orient.

Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord
(*Le Journal des chemins de fer et des TP*, 5 avril 1929)

.....
Des accords intimes ont été conclus par l'Électricité de l'Afrique du Nord avec l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, les deux entreprises devenant maintenant rapidement associées avec un but commun.

.....

COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ
Exercice 1928
(*Le Temps*, 20 mai 1929)

Le rapport passe ensuite en revue les affaires nouvelles créées ou celles dans lesquelles la compagnie a pris une participation au cours de l'exercice :... Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, Lignes télégraphiques et téléphoniques nord-africaines...

.....
La participation de la compagnie ... est de 6 millions dans l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord. La Compagnie a souscrit 1 million de francs d'actions de la Compagnie des lignes télégraphiques et téléphoniques nord-africaines...

[GROUPE EMPAIN]
Railways et électricité
(*Le Journal des finances*, 9 juin 1929)

.....
La Railways et électricité a ... pris des intérêts dans des affaires nouvelles :... [l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#)....

ÉLECTRICITÉ DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 1^{er} décembre 1929)

Une assemblée extraordinaire, réunie le 20 novembre, a décidé la réduction du capital de 20 à 10 millions par remboursement de 50 francs par titre. Les actions anciennes seront échangées contre des titres nouveaux à raison de deux pour un.

Cette opération a pour but de préparer la fusion avec l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, à laquelle la Compagnie fera apport de son actif. Après liquidation de la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord, les actionnaires recevront une action de l'Union électrique et gazière et une soulte de 60 francs, contre 3 actions nouvelles de la Compagnie.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD (*La Journée industrielle*, 22 décembre 1929)

L'assemblée ordinaire tenue hier [sous la présidence de M. Victor Rault, président du conseil d'administration] a approuvé le bilan de l'exercice clos le 30 juin 1928, faisant apparaître, au compte de profits et pertes, un excédent de dépenses sur les recettes de 426 926 fr., qui a été reporté à nouveau.

MM. Henri de Peyerimhoff de Fontenelle ¹, Georges Jouasset [Union des mines], Georges Froment-Guieysse ², Mullet ³, Philippar ⁴, Pinson ⁵ et Wibratte ⁶, administrateurs sortants, ont été réélus.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a approuvé provisoirement l'absorption de la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord, le capital social devant être augmenté, par suite de cette opération, de 4.166.750 fr., par la création de 16.667 actions de 250 fr. de nominal, qui seront créées jouissance 1^{er} juillet 1929.

MM. Félix Drouin et Maurice Ozanne ont été nommés commissaires aux apports.

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES

Union houillère et électrique

[filiale à 50 % de la Cie générale d'électricité,
avec participation de l'Elektrobank, de Zurich]

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Elektrobank_1895-1946.pdf

(*Le Temps*, 3 février 1930)

L'introduction à la cote officielle des agents de change des actions première série de la société Union houillère et électrique vient d'être opérée dans des conditions qu'il n'est pas inutile de souligner.

.....
Participations en voie de plein développement. Ce sont la Financière Lorraine d'électricité, au capital de 50 millions ; la Lorraine-Champagne, qui est spécialisée dans une industrie à risques limités et à développement indéfini, le transport d'énergie, et qui

¹ Henri de Peyerimhoff (1872-1953) : président de l'Union des Mines (1923-1932). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Union_des_mines.pdf

² Georges Froment-Guieysse : de la Banque mutuelle d'études et d'entreprises mutuelles (BCEEM), représentant ici la Cie d'électricité de l'Afrique du Nord.

³ Georges Mullet: ingénieur belge, représentant du groupe Empain dans une dizaine de sociétés.

⁴ Edmond Philippar (1876-1934) : vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

⁵ Émile Pinson : de la Cie générale d'électricité.

⁶ Louis Wibratte (1877-1954) : X-Ponts. En poste en Algérie (1903-1908). Directeur (nov. 1920), administrateur (janv. 1939), vice-président (jan. 1941) et président (1944-1949) de la Banque de Paris et des Pays-Bas :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf

étend progressivement son réseau de la Meuse vers la région champenoise et la région de Troyes ; la Société des forces motrices du Centre [et l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#), qui sont considérées comme devant apporter dans un avenir prochain un contingent important de profits ou de plus-value.

1930 (mars) : co-fondateur de la SOCIÉTÉ CONSTANTINOISE D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Centrale_energie_electrique.pdf

NÉCROLOGIE
VICTOR RAULT
(*Le Temps*, 11 juillet 1930)

Les obsèques de M. Victor Rault, ancien préfet, conseiller d'État honoraire, ancien président de la commission de gouvernement du territoire de la Sarre, président du conseil d'administration des forges et ateliers de Jeumont, de l'Électricité de Paris et de l'Électricité de la Seine, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, 5, avenue Franco-Russe, auront lieu samedi 12 juillet. On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 15, où les honneurs seront rendus. Il ne sera pas prononcé de discours. Inhumation au cimetière Montparnasse. Le présent avis tiendra lieu d'invitation.

Marcel ULRICH (1880-1933), président

X-Mines.
Sous-directeur de la Société générale des chemins de fer économiques (1911).
Organisateur des chemins de fer secondaires de campagne (1914-1918).
Puis au service du groupe Empain.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
Assemblée générale du 16 mai 1930
(*L'Africain*, 18 juillet 1930)

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

L'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, à l'aide des moyens nouveaux que lui a procurés l'augmentation de capital réalisée en 1929, a poursuivi la réalisation progressive de son programme.

UNION ÉLECTRIQUE et GAZIÈRE de L'AFRIQUE du NORD
(*L'Africain*, 25 juillet 1930)
(*L'Africain*, 15 août 1930)

Les actionnaires de cette société viennent de se réunir en assemblées extraordinaires.

Au cours d'une première assemblée, ils ont régularisé l'augmentation du capital social à 55 millions de francs réalisée par l'émission de 3.333 actions de numéraire de 250 francs chacune. Ils ont, en outre, sur le rapport de MM. Drouin et Ozanne, approuvé définitivement l'apport fait à titre de fusion par la Compagnie de l'électricité de l'Afrique du Nord, laquelle reçoit en contrepartie de ses apports 16.667 actions d'apport, plus une somme en espèces de 999.916 francs.

L'assemblée a, enfin, ratifié la nomination en qualité d'administrateur de M. Léon Boulle ⁷.

Au cours d'une seconde assemblée, les actionnaires ont approuvé, à titre provisoire, des apports faits, à titre de fusion, de leurs biens et droits à l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, par les sociétés suivantes : Société d'éclairage électrique et de force motrice de La Calle, Société d'électricité de Biskra, Société d'électricité de Souk-Ahras et Omnium algérien d'électricité.

En contrepartie de ces apports, la Société d'éclairage électrique et de force de La Calle recevra 274 actions de 250 francs chacune, entièrement libérées, à créer à titre d'augmentation de capital, portant jouissance du 1^{er} juillet 1930 ; la Société d'électricité de Biskra recevra 340 actions du même type ; la Société d'électricité de Souk-Ahras 1.360 et l'Omnium algérien d'électricité 426. Ces apports sont approuvés sauf ratification et sous condition de l'approbation par les autorités administratives compétentes du transfert des concessions de distribution d'énergie électrique dont les sociétés apportatrices sont titulaires.

MM. Drouin et Ozanne ont été désignés comme commissaires chargés de présenter un rapport sur les dits apports.

La même assemblée a, en outre, adopté certaines modifications statutaires relatives, en particulier, au transfert du siège social, à Bône, 29, rue Mesmer, et à la mise en harmonie des statuts avec la loi du 1^{er} mai 1930 sur les assemblées.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps*, 10 novembre 1930)

Avec le concours de la Compagnie générale d'électricité, il prend une grande part à la réalisation, par l'intermédiaire de l'Union électrique et gazière de l'Afrique, d'un vaste programme d'électrification.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 4 décembre 1930)

Les comptes de l'exercice au 30 juin dernier font apparaître un solde débiteur de 25.000 francs.

Électricité de l'Afrique du Nord
Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

⁷ Léon Boulle (1865-1947) : ingénieur en chef des ponts et chaussées, il pantoufle en 1908 à la Compagnie générale française des tramways. Voir le Qui êtes-vous ? 1924 : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Algerie.pdf

(*Les Annales coloniales*, 14 novembre 1930)

Depuis le 3 novembre 1930, échange de trois actions de 100 fr. Électricité de l'Afrique du Nord, contre 1 action de 250 fr. de l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, plus une soulte de 20 francs par action E. A. N.

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord
(*Les Annales coloniales*, 18 décembre 1930, p. 4)

L'exercice se clôt par une perte de 25.511 fr. contre une perte antérieure de 426.966 fr.

MM. le baron Empain, Bucherer ⁸, Mercier ⁹, Ulrich et l'Union des mines ont été réélus administrateurs.

La société s'occupe de coordonner et améliorer les exploitations de distribution d'énergie électrique dont elle s'est assurée la possession dans diverses agglomérations du département de Constantine. Des opérations d'absorption ont été réalisées.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*L'Africain*, 2 janvier 1931)

L'assemblée ordinaire annuelle qui vient de se tenir a approuvé les comptes de l'exercice 1929-1930, clos le 30 juin dernier, se soldant par une perte de 25.511 francs 54.

Le rapport signale que pour coordonner et améliorer ses exploitations, la Société a absorbé la Compagnie d'électricité de l'Afrique du Nord, puis la Société d'éclairage électrique et de force motrice de La Calle, la Société d'électricité de Souk-Ahras et l'Omnium algérien d'électricité.

ÉLECTRORAIL
(GROUPE EM EMPAIN)

Assemblée générale annuelle du 22 avril 1931
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 avril 1931)

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

Cette société, qui a porté son capital à 55 millions de francs, a comme champ d'action la partie orientale de l'Afrique du Nord. Elle construit actuellement, dans le département de Constantine, un premier réseau de lignes à 22.000 volts.

Elle a, d'autre part, constitué, en association avec les principaux distributeurs de l'Afrique du Nord, la Société constantinoise d'énergie électrique. au capital de 30 millions de francs, qui produira l'énergie nécessaire à plusieurs réseaux de distribution dans le département de Constantine ; une centrale thermique, équipée pour 40.000 kW en première étape, est en cours de construction à Bône.

⁸ Hubert Bucherer : ingénieur ECP 1920, représentant de la Cie générale d'électricité dans diverses sociétés charbonnières et électriques.

⁹ Ernest Mercier : de l'Union d'électricité.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 9 juillet 1931)

Une assemblée extraordinaire, tenue le 7 courant, a approuvé définitivement les apports faits à titre de fusion, des biens et droits de la Société d'éclairage électrique et de Force motrice de La Calle, de la Société d'électricité de Biskra, de la Société d'électricité de Souk-Ahras et de l'Omnium algérien d'électricité, à la société. En conséquence, elle a constaté la réalisation de l'augmentation de capital de 55 à 56.000.000 de francs.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 18 décembre 1931)

Les comptes de l'exercice 1930-31 se soldent par un bénéfice net de 275.000 francs environ, contre une perte de 25.511 francs pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à l'assemblée du 23 décembre d'affecter ce solde bénéficiaire à l'amortissement partiel des soldes déficitaires antérieurs qui s'élèvent à 452.478 francs.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 24 décembre 1931)

Approbation des comptes au 30 juin 1931. Bénéfice net ; 271.842 fr., ce qui ramène le solde débiteur antérieur à 180.633 fr.

UNION HOUILLÈRE ET ELECTRIQUE

Assemblée générale annuelle des actionnaires du 17 décembre 1931
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 mars 1932)

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

Étendant progressivement son champ d'activité, cette société a mis récemment, en service un vaste réseau syndical dans le département de Constantine. Sa filiale, l'Omnium tunisien d'électricité, a obtenu une concession pour la distribution de l'énergie dans deux centres importants et la région agricole environnante ; les nouveaux réseaux compléteront heureusement ses exploitations actuelles.

De son côté, la Société Constantinoise d'énergie électrique, dans laquelle l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord possède une importante participation, a pris le contrôle de la Compagnie du Gaz et de l'Électricité pour la France et l'Algérie et de la Compagnie du Gaz de Constantine ; la première de ces deux sociétés alimente la région de Philippeville en gaz et en énergie électrique ; la seconde assure la distribution du gaz à Constantine ; la gérance des deux entreprises a été confiée à l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord.

Pour réaliser l'absorption de diverses filiales, cette dernière société a porté son capital de 50 à 56 millions de francs.

ÉLECTRORAIL
(GROUPE EM EMPAIN)

Assemblée générale annuelle du 27 avril 1932
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1932)

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

À la suite de l'absorption de diverses filiales, cette société a porté son capital à 56 millions de francs.

Le réseau de lignes à 22 000 volts du Syndicat de Mila-Châteaudun-du-Rhumel (département de Constantine) a été mis sous tension au mois de mai dernier. En Tunisie, sa filiale, l'Omnium tunisien d'électricité, a obtenu la concession des villes du Kef et de Teboursouk. ainsi que de la régie agricole avoisinante ; les travaux viennent d'être entrepris.

La Société constantinoise d'énergie électrique, dans laquelle l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord a une participation, a, de son côté, poursuivi la réalisation de son programme. La centrale de Bône, aujourd'hui presque terminée, sera inaugurée prochainement. La Société Constantinoise a, d'autre part, pris le contrôle de la Compagnie du gaz et de l'électricité pour la France et l'Algérie et de la Compagnie du Gaz de Constantine. sociétés de production et de distribution d'électricité et de gaz qui déploient leur activité dans les régions de Philippeville et de Constantine.

SUR LES CHANTIERS ALGÉRIENS

Transformation du réseau électrique de Souk-Ahras
(*Le Journal général des travaux publics*, 30 septembre 1932)

De notre correspondant particulier.

La transformation du réseau électrique qui alimente Souk-Ahras avait été décidée l'année dernière. Une convention est intervenue le 25 mai 1932 entre la commune de Souk-Ahras et l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, concessionnaire actuel de l'éclairage de la ville et la banlieue pour l'établissement de postes de transformation et de comptage desservant le réseau de distribution.

D'accord avec la municipalité, les lignes à haute tension doivent être en câbles souterrains.

Les travaux ont commencé le 1^{er} septembre et se poursuivent activement ; les trois postes de transformation et le poste de comptage sont en construction, les travaux seront achevés en novembre prochain, et le réseau sera alors relié directement avec la centrale de Bône.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*La Journée industrielle*, 24 décembre 1931)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1931 accusant un bénéfice de 271.842 fr. 82 qui a été affecté à amortissement partiel des insuffisances des deux premiers exercices.

L'assemblée a réélu MM. Jacques Jourdain, Léon Boule, Georges Jouasset et Henri de Peyerimhoff de Fontenelle, administrateurs sortants.

Le conseil rappelle dans son rapport que la société dessert actuellement dans le département de Constantine, par ses 12 usines locales et son réseau de 474 kilomètres de lignes, 40 agglomérations d'importance variable.

Le conseil signale, d'autre part, qu'au fur et à mesure des possibilités, les centrales locales qui alimentent certaines agglomérations isolées sont supprimées. La société vient de procéder à cette opération pour trois secteurs qui, raccordés à un réseau de distribution récemment mis en service, seront dorénavant alimentés par la centrale thermique de Philippeville et par l'usine hydroélectrique de Constantine, avec laquelle des contrats d'achat de courant ont été conclus. Le raccordement de trois autres secteurs à la nouvelle centrale de Bône est en cours.

Enfin, une première partie des installations entreprises par le syndicat intercommunal de la région de Mila-Châteaudun ayant été mise en service l'été dernier, la société prévoit l'achèvement des derniers ouvrages pour le début de l'année 1932.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 13 novembre 1932)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1932 se soldent par un bénéfice net de 492.000 fr. contre 272.000 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à l'assemblée du 2 décembre d'affecter cette somme à l'amortissement total des insuffisances des deux premiers exercices et des frais de constitution et à un amortissement partiel des frais d'augmentation de capital.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 6 décembre 1932)

L'assemblée, tenue le 2 décembre a approuvé les comptes de l'exercice écoulé et affecté le bénéfice net de 492.000 fr. à l'amortissement total des insuffisances des deux premiers exercices et des frais de constitution et à un amortissement partiel des frais d'augmentation de capital.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1933)

Le conseil vient de convoquer l'assemblée générale pour le 12 avril 1933 à Paris. Il proposera. le maintien du dividende à 62 fr. 50 brut par action.

L'Électrification de la région rurale de Djidjelli
(*L'Impartial*, de Djidjelli, 11 novembre 1933)

La situation de l'industrie de la production et de la distribution de l'énergie électrique dans la région de Djidjelli est actuellement la suivante :

[Prise de contrôle de la Société djidjellienne d'électricité]
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Djidjellienne_d'electricite.pdf

La ville de Djidjelli est desservie par une centrale thermique de moyenne puissance et un réseau urbain de distribution en basse tension. Cette usine et ce réseau sont exploités par une société locale de création assez récente, la Société djidjellienne d'électricité ; peu de temps après sa fondation et l'obtention d'une concession publique de distribution d'énergie électrique sur tout le territoire de la commune de Djidjelli, cette société s'est entendue avec une société industrielle puissante du département de Constantine : l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, en vue de lui confier la gérance de l'usine et du réseau local de Djidjelli. A l'heure actuelle, on peut considérer que la part prise par l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord dans le capital et la gestion de la Société djidjellienne d'électricité est prépondérante.

[Syndicat intercommunal d'électrification de la région de Djidjelli]

Les agglomérations rurales de la région djidjellienne, telles que Strasbourg, Taher, Chekfa, Duquesne, etc., sont, par contre, dépourvues de distribution d'énergie électrique, ainsi que les nombreuses exploitations agricoles les avoisinant.

Pour combler cette lacune, un certain nombre de personnalités de la région se sont préoccupées, dès 1928, de créer un organisme local chargé de réaliser un réseau local de transport et de distribution d'énergie électrique, sous le bénéfice des lois et règlements en vigueur sur l'électrification des campagnes.

Avec l'aide du service du Génie rural, chargé tout spécialement d'étudier et de réaliser les projets d'électrification de cette nature, une « société d'intérêt collectif agricole d'électrification » fut créée en 1929. Société civile à capital et personnel variables, soumise à la réglementation actuelle sur le crédit et la coopération agricole mutuelle, ce groupement devait :

Faire dresser le projet d'électrification nécessaire à la région par le service du Génie rural ;

Entamer avec le concours et suivant les directives de ce même service la procédure de demande et d'obtention des subventions et prêts à long terme nécessaires ;

Discuter et mettre au point, toujours avec le concours et suivant les directives du Service du Génie rural, tous les accords et conventions nécessaires au financement partiel du réseau à créer par la Société d'électricité, à qui son exploitation serait confiée ;

Discuter et mettre au point, dans les mêmes conditions, les tarifs de vente de l'énergie, ainsi que tous les autres points des cahiers des charges de la distribution ; procéder dans les mêmes conditions à la mise au concours du projet et à sa réalisation.

Un avant-projet a été dressé par le service du Génie rural qui a, en outre, entamé des tractations avec l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, particulièrement désignée pour se charger de l'exploitation du réseau à créer en raison des positions acquises déjà par elles à Djidjelli et dans la région de Mila, Châteaudun-du-Rhumel.

Le devis estimatif fait à cette époque dépassait 4 millions ; mais les variations considérables subies par les prix des matières ouvrées et de la main-d'œuvre nécessitent une révision complète de cette estimation.

Le réseau projeté comportait deux parties distinctes :

Un réseau à 22.000 volts issu de la centrale thermique de Djidjelli en se raccordant à El-Milia sur le réseau du Syndicat intercommunal d'électrification de Mila-Châteaudun-du-Rhumel après avoir desservi toutes les agglomérations rurales par l'intermédiaire de postes de transformation et de réseaux locaux.

Un ensemble de postes de transformation et de lignes rurales de distribution raccordant au réseau primaire susvisé toutes les exploitations agricoles de la région.

La dépense s'établissant d'un seul réseau devait être couverte :

Par une subvention coloniale à fonds perdus

Par une participation à fonds perdus de l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, future concessionnaire de la distribution ;

Par un emprunt à long terme et à taux réduit de la Société d'intérêt collectif agricole auprès de la Caisse nationale de Crédit agricole à Paris (loi du 12 août 1923 et décret applicable du 13 décembre de la même année) ;

Par des contributions à fonds perdus des communes et des bénéficiaires du réseau ;

L'annuité d'intérêt et d'amortissement du prêt à long terme susvisé (prêt à 3 % maximum en 30 ans) est en général supportée par les communes et la société concessionnaire suivant une formule de partage à déterminer suivant le cas particulier. Aux termes de la loi du 2 août 1923, cet emprunt doit être garanti par une collectivité publique (commune, syndicat de communes, département).

Les valeurs respectives des différentes contributions financières citées ci-dessus ont été déterminées provisoirement au cours des premières discussions de l'affaire.

Mais le changement si grave subi par la situation économique générale nécessite impérieusement une révision des taux dont il a été fait état à cette époque.

On peut dire, en somme, que le projet d'électrification rurale de la région de Djidjelli peut être repris et réalisé si les initiatives qui se sont manifestées en sa faveur reprennent maintenant.

Ce projet a, du reste, pris rang dans les prévisions de l'administration, puisque le service du Génie rural s'en est déjà occupé officiellement. Ce dernier fera, du reste, tous ses efforts quand on le lui demandera pour compléter l'électrification rurale du département de Constantine, actuellement très avancée, par la création de réseaux qui présentent comme celui de Djidjelli un intérêt local et économique certain.

N.D.L.R. — En présence de cette note du service de l'électrification des campagnes au gouvernement général, note transmise à Jean Morinaud à la suite de ses démarches personnelles auprès de ce service, notre député-maire vient d'écrire au dévoué maire de Djidjelli, M. J. Lochard, en le priant de bien vouloir prendre l'initiative de créer d'urgence le Syndicat intercommunal qui doit être à la base même du projet.

Nul doute que, dans ces conditions, le syndicat soit rapidement créé par M. Lochard.

L'électrification des campagnes djidjelliennes suivra rapidement.

Il s'agit, d'ailleurs, d'un projet modeste, de 3 à 4 millions.

Il est donc possible et facile de le réaliser.

NÉCROLOGIE

Marcel Ulrich

(*Revue industrielle*, octobre 1933)

[Nous apprenons le décès de] M. Marcel Ulrich, président de la Compagnie du Métropolitain et député de Montauban, dont l'activité s'étendait à de nombreuses entreprises. Il était président du conseil d'administration de la Société des Forges et Ateliers de Constructions électriques de Jeumont, de l'[Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#), administrateur délégué de nombreuses sociétés d'électricité, de la Société parisienne pour l'industrie des chemins de fer et des tramways électriques. Il était également président de la Conférence internationale des grands réseaux électriques à haute tension et de l'Association française de normalisation et membre du Conseil supérieur des travaux publics.

L'Électricité

(*Le Journal des débats*, 25 février 1934)

Nous croyons savoir que L'UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE va donner satisfaction à la municipalité et aux usagers en remédiant de son mieux aux installations défectueuses et en appliquant à partir du 1^{er} février le tarif prévu pour le nouveau courant, amenant ainsi une baisse sensible sur le prix actuel.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 24 mars 1934)

Les bénéfices nets de l'exercice 1933 s'élèvent à 1.012.799 fr. 57 contre 901.047 fr. 30 pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera à l'assemblée qui se réunira à Paris le 13 avril 1934, à 15 heures, 54, rue La-Boétie, le même dividende que pour l'exercice précédent, c'est-à-dire 62 fr. 50 par action:

NÉCROLOGIE
Edmond Philppar
(*Le Journal des débats*, 10 octobre 1934)

On nous prie d'annoncer le décès, survenu le 6 courant, de M. Edmond-Valéry Philppar, vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, président de la Compagnie des Chemins de fer tunisiens, administrateur du Crédit foncier de France, vice-président de l'Association des anciens élèves de l'École nationale d'agriculture de Grignon, commandeur de la Légion d'honneur.

.....

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 1^{er} novembre 1934)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 1934 se soldent par un bénéfice net de 678.000 francs environ contre 565.000 francs précédemment. Pas de dividende.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 22 mars 1935)

Les comptes de l'exercice 1934 se soldent par un bénéfice net de 1.135.132 francs au lieu de 1.012.299 francs l'année précédente. Le conseil proposera le maintien du dividende à 62 fr. 50 brut par action.

SOUK-AHRAS
LES FACETIES DE L'UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE
(*Le Journal des débats*, 16 août 1935)

On vient de présenter aux abonnés de l'Union électrique et gazière, les quittances du mois de juillet. Une surprise agréable leur était réservée ; en effet, le prix du courant, qui était pour l'éclairage de 2 fr. 43 le kW, pendant le deuxième trimestre, a été fixé à 2 fr. 44 pour le troisième trimestre, soit une augmentation de un centime par kW.

Comme nous le disions dans un précédent numéro, en parlant des denrées qui doivent baisser en conformité des décrets-lois : de qui se moque-t-on ?

Le Gouvernement, qui sait si bien prendre le 10 pour cent dans la poche des petits fonctionnaires, est-il déjà impuissant pour faire appliquer les décrets-lois qui doivent faire baisser le coût de la vie ?

Nous croyons savoir que M. l'adjoint faisant fonctions de maire, dès qu'il a eu connaissance de la décision de l'Union électrique, a immédiatement télégraphié à M. le préfet en lui faisant connaître que l'augmentation appliquée à l'électricité au moment où les décrets-lois parlent de diminuer le coût de la vie, a produit une profonde inquiétude dans la population.

Il a demandé à ce haut fonctionnaire d'en informer le service du contrôle en même temps que le gouverneur général.

Une protestation énergique a été également adressée à la Société Union électrique et gazière en lui demandant de surseoir à toute présentation de quittances jusqu'à décision à intervenir.

Nous espérons, en effet, qu'une décision interviendra d'urgence et qu'au lieu d'une augmentation, c'est une diminution d'au moins 10 pour cent qui sera vivement notifiée aux usagers.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 23 octobre 1935)

L'exercice au 30 juin 1935 fait apparaître un bénéfice de 809.000 fr. contre 677.000 fr. pour l'exercice précédent. Il sera proposé à l'assemblée du 4 novembre d'affecter une partie de cette somme à un amortissement partiel des frais d'augmentation du capital et le solde à une allocation au fonds de renouvellement et d'amortissement.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Journal des débats*, 17 octobre 1936)

L'exercice 1935-36, dont les comptes seront présentés à l'assemblée du 3 novembre, se solde par un bénéfice d'environ 870.000 fr. contre 809.000 francs. Ce bénéfice sera affecté à des amortissements et au fonds de renouvellement.

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD
(*Le Gaz et l'électricité*, décembre 1936)

L'assemblée ordinaire, tenue récemment, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 30 juin dernier accusant un bénéfice net de 870.904 francs qui a été affecté à concurrence de 137.841 francs, comme l'an dernier, à l'amortissement des frais d'augmentation du capital et le solde, soit 733.063 francs au fonds de renouvellement et d'amortissement.

Le rapport du conseil indique que la société a acquis de la Société Djidjellienne d'Electricité son secteur urbain de distribution d'énergie, dont elle assurait déjà l'alimentation et que les sociétés dans lesquelles l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord possède des intérêts, ont subi les mêmes difficultés qu'elle.

Annuaire Desfossés 1937, p. 1895 :

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

Conseil d'administration : A. Tirman, pdt ; H. Bucherer, adm. dél. ; J. Aguillon, baron Empain, A. Jourdanne, P. de Lachomette, J. Chatenet, G. Mullet, H. de Peyerimhoff de Fontenelle, E. Pinson, L. Wibratte.

Commissaire des comptes : Y. Delage, G. Estève, M. Fontaine.

A.G.O.

(*Le Journal des finances*, 19 novembre 1937)

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD. — Le 29/11/37, 9 h., Alger, 8, bd de la République (Crédit foncier d'Algérie-Tunisie).

UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD

(*Le Journal des débats*, 8 février 1938)

Les produits d'exploitation de l'exercice au 30 juin 1937 ont été de 901.267 francs seulement contre 1.151.494 francs pour l'exercice écoulé. Les produits du portefeuille, en revanche, ont accusé une augmentation à 517.310 francs contre 90.281. Le bénéfice brut ressort ainsi à 1.418.578 francs contre 1.241.765 francs. Déduction faite des charges, le bénéfice net est de 1.010.950 francs contre 870.904 francs.

DÉPARTEMENT DE CONSTANTINE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRIFICATION
DE MILA-CHÂTEAUDUN-DU-RHUMEL

Équipement d'un réseau de transport
et de distribution d'énergie électrique

TÉLÉCOMMUNICATION

AVIS DE CONCOURS

(*Travaux nord-africains*, 17 mai 1939)

Le Syndicat procédera prochainement à un concours en vue du choix du constructeur à qui seront confiés la **fourniture et la mise en service d'un système de téléphonie destiné à assurer les nécessaires à l'exploitation du réseau d'énergie électrique concédé à l'Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord.**

L'installation à réaliser devra répondre aux conditions de fonctionnement suivantes :

a) permettre des communications téléphoniques régulières entre un poste émetteur-récepteur à installer à Constantine et des postes semblables à installer à Mila - Châteaudun ;

b) permettre à un poste mobile, entre ces trois agglomérations, de communiquer avec les postes fixes ci-dessus.

Le système à réaliser pourra utiliser le procédé par « courant porteur » dans les lignes d'énergie ou la téléphonie sans fils en « ondes libres », au choix des soumissionnaires.

CONDITIONS PRINCIPALES

I. — Demandes d'admission

Les concurrents qui désirent prendre part au concours doivent en adresser la demande par lettre à M. l'ingénieur en chef du Service de l'électrification rurale au Gouvernement général, 135, rue Michelet, à Alger, avant le Jeudi 8 juin 1989, à 16 heures, en joignant à cette demande les pièces définies par l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales et en précisant le genre de système de leur choix ou les deux, s'il y a lieu.

II. — Instructions des demandes

La liste des personnes admises au concours sera arrêtée par M. le Gouverneur général.

Les personnes admises seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée de leur admission et recevront à ce moment les devis-programmes du concours et de l'adjudication.

Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

Annuaire Desfossés 1940, p. 1439 :

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

Conseil d'administration : A. Tirman, pdt ; H. Bucherer, adm. dél. ; J. Aguillon, Gaston Boulogne, baron Empain, J. Chastenot [dir. Union des mines], R. Dautry, R. Destrée, G. Mullet, E. Pinson, Ch. Couture, L. Quesnot.

Commissaire des comptes : Y. Delage, G. Estève, M. Fontaine.

L'industrie électrique en Algérie (*Le Journal des débats*, 2 mai 1942)

Sous l'égide du gouvernement général de l'Algérie, un projet est actuellement à l'étude en vue de confier à une société unique la production, le transport et, éventuellement, la distribution de l'énergie électrique dans toute l'Algérie. La question est encore à l'étude, mais elle paraît suffisamment avancée pour que le conseil du Gaz Lebon, qui possède différentes exploitation en Algérie, ait demandé à une récente assemblée l'autorisation d'en faire l'apport à une société à créer.

Rappelons que les principales entreprises électriques d'Algérie sont la Société algérienne d'éclairage et de force, les Forces motrices d'Algérie, l'[Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord](#), la Constantinoise d'Énergie électrique, la Compagnie du Gaz et de l'électricité pour la France et l'Algérie, le Secteur électrique des Voûtes d'Alger, etc. En outre, quelques sociétés métropolitaines assurent directement des exploitations en Algérie.

Annuaire Desfossés 1945, p. 1470 :

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord

Conseil d'administration : H. Bucherer, pdt-dir. gén ; J. Ariès, A. Bernard, L. Bricard, A. Charbonnier, J. Chastenet, P. Cipriani, M. Combasson, baron Empain, L. Esbran.
Commissaire des comptes : Y. Delage, G. Estève, M. Fontaine.

Annuaire Desfossés 1948, p. 1605 :
Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord
Conseil d'administration : —

Caisse nationale d'équipement de l'électricité et du gaz
68, rue du Faubourg Saint-Honoré, a PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F. 4 % 1945
DE LA
SOCIÉTÉ UNION ÉLECTRIQUE ET GAZIÈRE DE L'AFRIQUE DU NORD.
(*JORF*, 1^{er} décembre 1948)

Les porteurs d'obligations 4 % de 5.000 F (émission 1915) de la société Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord, société anonyme au capital de 50 millions de francs, dont le siège social est à Constantine, 2, avenue Viviani, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application des 5 juin et 16 août 1947) sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1^{er} décembre 1948. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachats en Bourse.

[Desfossés 1956/1205]

Union électrique et gazière de l'Afrique du Nord
Valeur d'indemnisation : 812 fr. par act. O (coupn 36) ; 310 par act. P, payable en oblig., et 5 fr. 67 en espèces.
